



**FÊTES DE SAINT MARTIN DE HINX
du 8 au 10 juillet 2022**

N° 2022_07_04_A01

OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE BANDEROLE - FETES D'ETE 2022.

Le Maire de la commune de Saint-Martin-de-Hinx,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la requête de Melle Jessie LABADIE, Présidente du Comité des Fêtes, en date du 14 juin 2022 pour la pose d'une banderole annonçant les fêtes locales des 8, 9 et 10 juillet 2022 à placer à l'entrée sud de l'agglomération,

Considérant la pose d'une banderole en travers de la route départementale 12 en agglomération en direction de la commune de BIARROTTE.

ARRETE :

Article 1er : Une banderole sera installée au-dessus du CD 12, rue des Pyrénées, entre le PK 0.150 et le PK 0.300 du lundi 4 juillet au samedi 16 juillet 2022.

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de e SAINT MARTIN DE HINX ainsi que sur le site.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté pour exécution à :

- Mme la Présidente du Comité des Fêtes.
- Mr le Directeur de l'UTD de Soustons
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT MARTIN DE SEIGNANX- TARNOS.

Fait à St Martin de Hinx, le 4 juillet 2022

Le Maire



Alexandre LABADIE

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de PAU par envoi papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.